

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le troisième jour de juillet deux-mille-dix-sept, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

M. Gino Giroux, conseiller est absent.

Rés. 17-088

ORDRE DU JOUR

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 17-089

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 17-090

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 143 663,57\$ plus 14 205,82\$ en salaires pour la période 6.

ADOPTÉE

_____ Lecture du courrier _____

Rés. 17-091

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE soient autorisées une dépense de 3 500\$ pour carburant, de 3 000\$ d'entretien de machinerie et voirie divers, de 1 500\$ de concassé pour réparation de rangs et de 1 500\$ pour sous-traitance marteau piqueur avenue du Domaine.

ADOPTÉE

Présentation par M. le maire du projet

Règlement no 17-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE SUR LE LOT 4 910 418

Rés. 17-092

ADOPTION : SECOND PROJET DE RÈGLEMENTS No 17-384

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 207;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 17-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 207 AFIN AUTORISER L'ENTREPOSAGE SUR LE LOT 4 910 418, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice-Générale / Secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE

Rés. 17-093

APPROPRIATION DE LA RÉSERVE CARRIÈRES ET SABLÈRES

ATTENDU QUE la réserve Carrières et Sablières s'élève à 193 762\$;

ATTENDU QUE des dépenses d'entretien et réfections de nos chemins municipaux ont été effectuées récemment;

Il est proposé par : Hugues Arguin

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QU'un montant de 17 284,85\$ pour épandage de calcium soit pris à même cette réserve, ainsi qu'un montant de 14 613,49\$ pour gravier (référence ch. 164 & 170, 174, 177).

ADOPTÉE

Rés. 17-094

LOCATION D'UN TRACTEUR FENDTZ SAISON HIVERNALE 2017-2018

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Claude Goulet

QUE pour la saison hivernale 2017-2018 la Municipalité loue de Ferme Jocy de St-Modeste un tracteur Fendtz 720 2013 pour le prix de 14 000\$, 300h, les heures supplémentaires s'il y a lieu seront facturées.

ADOPTÉE

_____Projet terrain de pétanque : dépôt du rapport final_____

Rés. 17-095

ACQUISITION DE TERRAIN COMITÉ ÉCONOMIQUE DE COURCELLES

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Francis Bélanger

QUE la municipalité de Courcelles se porte acquéreuse sans somme déboursée ni bien échangé des terrains propriété de comité économique de Courcelles portant les no de lots 6 099 828, 6 099 829, 6 099 830, 6 099 831 & 4 023 154 du cadastre du Québec.

QUE Mme Renée Mathieu, directrice générale et M. Mario Quirion, maire soient à signer ledit acte de prise de possession.

ADOPTÉE

Rés. 17-096

AUTORISATION DE BRÛLAGE DE MAISON 250 6^E RANG

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la Municipalité autorise le service incendie Haute-Beauce à procéder au brûlage de la maison du 250, 6^e rang à Courcelles.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____,maire _____dir.gén.